

ÉVOLUTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNRL

Gilles BONIN

Le Parc naturel régional du Luberon a été parmi les premiers parcs français à se doter d'un Conseil scientifique à vocation consultative. Ce conseil fut composé à son origine, essentiellement de naturalistes, de géologues et de géographes et la préoccupation première de cette institution fut de prendre en compte et de répertorier le plus complètement possible les connaissances relatives aux richesses floristiques, faunistiques et géologiques de ce territoire.

Dans le premier numéro du courrier du Parc, dans un article intitulé « 20 ans de recherche scientifique et de valorisation du patrimoine végétal du Parc naturel régional du Luberon », est donné un panorama assez complet des richesses floristiques. Si l'on y ajoute les études sur les types forestiers du territoire du Parc, et d'autres études sur les pelouses, on peut considérer qu'il existe bien un état du patrimoine végétal. Dans les champs naturalistes de la faune les choses sont peut-être moins avancées mais la volonté et l'engagement de certains scientifiques permettent de faire progresser cette connaissance.

En relisant certains comptes rendus des réunions du conseil scientifique datant d'une dizaine d'années, on doit constater que les préoccupations ont beaucoup évolué.

Il est intéressant de tenter d'analyser les raisons de cette évolution car elle correspond incontestablement à une transformation des préoccupations des spécialistes de l'environnement depuis quelques années.

Tout d'abord, il faut remarquer que la composition du conseil a changé avec le temps, les départs des uns étant compensés par l'arrivée de nouveaux conseillers imprégnés d'une culture différente et représentant des disciplines couvrant tout le spectre des sciences humaines aux sciences dites « dures ». Cet éventail dans la composition actuelle est tout à fait

représentatif des préoccupations des « environnementalistes », car on assiste à une démarche plus globale des approches sur l'environnement.

Jollivet & Pavé (1993)¹ définissent l'environnement « comme l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines ».

On conçoit alors que le patrimoine « naturel » ne peut-être maintenu, voire sauvegardé que si l'on analyse le plus grand nombre de paramètres en interaction. Or dans un parc très anthropisé comme l'est le PNRL, cette approche plurielle est plus nécessaire encore.

Parmi les grandes questions soumises au Conseil scientifique, on retiendra prioritairement, les questions de pollutions (origines, état actuel, pérennisation, conséquences sur le milieu naturel et les populations humaines). Présente dès l'origine du Parc, cette question n'a fait que prendre de l'ampleur (réunions sur la pollution atmosphérique par l'ozone, débat sur le projet CEDRA, pollutions chimiques des agrosystèmes...). Les réponses du Conseil sont certainement restées insuffisantes devant la complexité des problèmes.

Les questions relatives au changement d'usage des territoires et aux conséquences sur les milieux naturels et la biodiversité constituent des champs d'investigation où les membres du Conseil scientifique se sont trouvés très à l'aise. Certains sont directement ou indirectement impliqués dans des travaux sur ces sujets sur le territoire du Parc. Les différents numéros de notre revue peuvent en témoigner (modes de culture et biodiversité, pâturage et biodiversité, conséquences de l'abandon des espaces agricoles et évolution des paysages, urbanisation des espaces agricoles de certaines communes et conséquences sur les écosystèmes naturels...).

1. Jollivet M. & Pavé A., 1993, L'environnement, un champ de recherche en formation, *Nature Sciences et Sociétés*, T. 1, n° 1, pp. 6-20.

Enfin, on peut regrouper les questions sur le maintien du patrimoine du Parc face à diverses activités humaines (introduction des OGM sur le territoire du Parc et ses conséquences, où plus simplement conservation d'arbres pluricentennaires mis en danger par des aménagements locaux).

Ces approches s'inscrivent, en particulier avec le Programme Natura 2000 et l'intégration du territoire dans le réseau des Réserves de biosphère de l'UNESCO, dans un contexte international, de l'échelle de l'Europe à celle de la planète.

On peut donc constater la diversité des questions abordées, qui sont des questions soumises à l'administration du Parc. Le Conseil scientifique a simplement voix consultative, mais il peut aider à favoriser la dynamique entre personnels administratifs et politiques, « décideurs », gestionnaires, et citoyens sensibilisés et représentés par des associations actives. La problématique du développement durable, en appelant à une mobilisation générale tant des acteurs privés que de ceux de la décision publique, souligne l'importance de la communication entre tous les niveaux. Les membres du Conseil scientifique ont partiellement pris conscience de cela depuis quelques années.

Le concept de « gouvernance » amène à des procédures nouvelles de concertation et de participation entre les institutions publiques, le secteur privé et la société civile. Dans le domaine de l'environnement, il s'agit de répondre au mieux à des situations complexes mêlant dimensions naturelles et sociales. On peut espérer que le Conseil scientifique joue alors le rôle d'interface par ses avis et la mise en contact de différentes catégories d'acteurs.

On mesure le chemin parcouru entre le souci d'inventaire toujours indispensable et la tâche que devrait remplir aujourd'hui le Conseil scientifique. Ce chemin n'a pas été parcouru sans heurts. On comprend qu'une certaine évolution se soit concrétisée au cours des dix dernières années, mais l'une des entraves majeures à l'engagement du Conseil scientifique dans ce rôle d'interface reste la difficulté de mobilisation de ses membres absorbés par de multiples tâches. Il nous reste encore des progrès à réaliser en ce qui concerne les modalités de cette mobilisation et de la participation effective du Conseil scientifique aux études et aux actions entreprises par le Parc. Une réflexion devrait s'engager dans ce sens en concertation avec les différentes instances, en particulier dans la perspective de la prochaine révision de la charte à l'horizon 2006.

Au cours de cette année 2003, nous avons eu la tristesse d'apprendre la disparition de deux personnes qui ont siégé au sein du Conseil scientifique du Parc du Luberon.

Ainsi, le 7 mai décédait Michel BOUNIAS, écotoxicologue renommé, membre de ce Conseil de très longue date et qu'il avait quitté il y a quelques années suite à des divergences importantes, notamment sur son rôle et son fonctionnement. Néanmoins, nous avons pu apprécier, au long des années pendant lesquelles il a participé aux travaux de cette instance, la qualité de son engagement et la rigueur de ses positions.

Le 26 octobre, Heinz HAFNER, ornithologue à la Station biologique de la Tour du Valat, s'est éteint après une maladie qui l'a longtemps tenu éloigné de ses occupations professionnelles et qui nous a ainsi privé de sa présence toujours attentive et chaleureuse.

À leur famille, leurs proches, leurs amis et leurs collègues, j'exprime ici la solidarité et la compassion des membres du Conseil scientifique du Parc.